



**CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE LA PROMOTION DU CINEMA**

Association Loi 1901

3 Avenue de la Plaine  
74008 ANNECY CEDEX

**Rapport du Commissaire aux Comptes**

Exercice clos  
Le 31 décembre 2023



CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA PROMOTION DU CINEMA  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Départemental de la Promotion du Cinéma relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 7 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes

EXCO Loire  
Fabrice RABERIN



### Bilan Actif au 31/12/2023

ACTIF		2023			2022	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
	<b>Immobilisations Incorporelles</b>						
	Concessions brevets licences logiciels	8 590	7 633	957	1 686	- 729	-43,2%
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	<b>Immobilisations Corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions Agencements						
	Matériel Outillage Mobilier	288 872	277 215	11 657	18 914	- 7 257	-38,4%
	Matériel de transport	34 210	34 210	-	-	-	
Matériel de bureau et informatique	12 910	12 487	423	828	- 405	-48,9%	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations Financières (2)</b>							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Dépôts et Cautionnements	-		-	248	- 248	100,0%	
Autres immobilisations financières							
	<b>TOTAL I</b>	<b>344 581</b>	<b>331 545</b>	<b>13 036</b>	<b>21 676</b>	<b>- 8 639</b>	<b>-39,9%</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
	<b>Stocks et en-cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production, Produits finis						
	Marchandises						
	Avances & acomptes versés/commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 036	579	67 457	107 630	- 40 173	-37,3%
	Créances fiscales	65 641		65 641	56 556	9 086	16,1%
	Autres Créances	152		152	104	48	46,2%
Valeurs mobilières de placements							
Disponibilités	510 386		510 386	473 537	36 849	7,8%	
Charges Constatées d'Avance (3)	5 165		5 165	7 542	- 2 377	-31,5%	
	<b>TOTAL II</b>	<b>649 380</b>	<b>579</b>	<b>648 801</b>	<b>645 369</b>	<b>3 432</b>	<b>0,5%</b>
Comptes de régularisations	Frais d'émission des emprunt (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>993 961</b>	<b>332 124</b>	<b>661 837</b>	<b>667 044</b>	<b>- 5 207</b>	<b>-0,8%</b>

(1) Dont Droit au bail - -  
 (2) Dont à moins d'un an - -  
 (3) Dont à plus d'un an - -

### Bilan Passif au 31/12/2023

PASSIF		Exercice N 2023	Exercice N-1 2022	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	1 Fonds propres sans droit de reprise	30 487	30 487	-	
	2 Dons et legs	-	-	-	
	3 Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	
	4 Ecart de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	5 Réserves statutaires ou contractuelles				
	6 Autres réserves				
	7 Report à nouveau Gestion Propre	181 374	137 870	43 504	31,6%
	8 Excédent ou déficit de l'exercice	-	43 504	- 95 970	-220,6%
	Situation nette (sous total)	159 395	211 861	- 52 467	-24,8%
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
9 Report à Nouveau Gestion Contrôlée					
10 Résultat sous contrôle de tiers financeurs					
11 Subvention d'investissement non renouvelée	7 311	12 277	- 4 965	-40,4%	
12 Provision Réglementées	-	-	-		
<b>TOTAL I</b>		<b>166 706</b>	<b>224 138</b>	<b>- 57 432</b>	<b>-25,6%</b>
FONDS DEDIES	<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
	13 Fonds dédiés liés aux legs ou donations	-	-	-	
	14 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	37 213	32 331	4 882	15,1%
<b>TOTAL II</b>		<b>37 213</b>	<b>32 331</b>	<b>4 882</b>	<b>15,1%</b>
PROVISIONS	<b>PROVISIONS</b>				
	15 Provision pour risques	-	-	-	
	16 Provision pour charges	7 833	6 071	1 762	29,0%
<b>TOTAL III</b>		<b>7 833</b>	<b>6 071</b>	<b>1 762</b>	<b>29,0%</b>
DETTES	<b>DETTES</b>				
	17 Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit (1) (2)				
	18 Emprunts & dettes financières divers	2 241	1 882	360	19,1%
	19 Usagers avances et acomptes reçus	120 700	102 954	17 746	17,2%
	20 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 006	161 927	23 079	14,3%
	21 Dettes fiscales et sociales	38 586	37 675	912	2,4%
	22 Dettes sur immobilisations & Comptes rattachés				
	23 Autres Dettes	51 845	48 360	3 485	7,2%
24 Produits constatés d'avance	51 707	51 707	-		
<b>TOTAL IV</b>		<b>450 085</b>	<b>404 504</b>	<b>45 581</b>	<b>11,3%</b>
Comptes de régularisations					
Ecart de conversion passif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>661 837</b>	<b>667 044</b>	<b>- 5 207</b>	<b>-0,8%</b>

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs

**Compte de résultat au 31/12/2023**

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	150	255	- 105	-41,2%
Vente de biens				
Vente de prestations de services	644 024	581 013	63 011	10,8%
Produits activités règlementaires				
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>644 024</b>	<b>581 013</b>	63 011	10,8%
<b>Produits de tiers financeurs</b>				
Concours publics et subventions d'exploitation	337 938	383 196	- 45 258	-11,8%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 995	23 792	- 13 797	-58,0%
Transferts de charges	5 572	4 230	1 342	31,7%
Utilisations des fonds dédiés	32 331	30 184	2 146	7,1%
Autres produits	48	167	- 119	-71,4%
<b>TOTAL I</b>	<b>1 030 058</b>	<b>1 022 837</b>	<b>7 220</b>	<b>0,7%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises & matières premières <i>Variation de Stocks (marchandises &amp; matières premières)</i>				
Autres achats	50 448	45 102	5 346	11,9%
Charges externes	646 718	596 090	50 628	8,5%
Impôts Taxes Versements Assimilés	63 718	55 308	8 411	15,2%
Salaires et traitements	205 382	200 327	5 055	2,5%
Charges sociales	49 149	43 857	5 292	12,1%
Dotations aux amortissements, provisions et engagements sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 238	8 896	342	3,8%
sur actifs circulants : dotations aux provisions	-	13	- 13	-100,0%
pour risques et charges : dotations aux provisions	7 833	6 071	1 762	29,0%
Autres charges	20 595	13 747	6 848	49,8%
Engagements à réaliser sur ressources affectées	37 213	32 331	4 882	15,1%
<b>TOTAL II</b>	<b>1 090 295</b>	<b>1 001 742</b>	<b>88 553</b>	<b>8,8%</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>- 60 237</b>	<b>21 095</b>	<b>- 81 332</b>	<b>-385,5%</b>
Quote-part d'opérations faites en commun				
Produits Financiers (III)	2 796	1 303	1 493	114,6%
Charges Financières (IV)	-	-	-	
<b>2 - Résultat financier (III-IV)</b>	<b>2 796</b>	<b>1 303</b>	<b>1 493</b>	<b>114,6%</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>- 57 441</b>	<b>22 398</b>	<b>- 79 839</b>	<b>-356,5%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9		9	100,0%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 965	5 115	- 149	-2,9%
Reprise sur provisions et transferts de charges				
<b>Produits exceptionnels (V)</b>	<b>4 974</b>	<b>5 115</b>	<b>- 140</b>	<b>-2,7%</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-		-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>4 - Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>4 974</b>	<b>5 115</b>	<b>- 140</b>	<b>-2,7%</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	15 991	15 991	-100,0%
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>1 037 827,89</b>	<b>1 029 255</b>	<b>8 573</b>	<b>0,8%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>1 090 294,63</b>	<b>985 751</b>	<b>104 544</b>	<b>10,6%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 52 467</b>	<b>43 504</b>	<b>- 95 970</b>	<b>-220,6%</b>

VALORISATIONS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES	
Dons en nature	
Prestations en nature	96 446
Bénévolat	96 446

## Sommaire de l'Annexe

<b>1. Faits majeurs de l'exercice et Principes comptables</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1. Principaux évènements de l'exercice.</b> .....	<b>4</b>
<b>1.2. Cadre légal de référence</b> .....	<b>4</b>
<b>1.3. Permanence des méthodes</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Informations générales complémentaires</b> .....	<b>5</b>
<b>2.1. Principes généraux</b> .....	<b>5</b>
<b>2.2. Conventions de gestion des salles de cinéma</b> .....	<b>5</b>
<b>2.3. Régime fiscal</b> .....	<b>6</b>
<b>2.4. Informations relatives au CICE</b> .....	<b>6</b>
<b>2.5. Continuité d'exploitation</b> .....	<b>5</b>
<b>2.6. Détail des résultats comptables par lieux / activités</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Informations relatives au bilan</b> .....	<b>6</b>
<b>3.1. Actif</b> .....	<b>6</b>
<b>3.2. Passif</b> .....	<b>8</b>
<b>4. Informations relatives au compte de résultat</b> .....	<b>11</b>
<b>4.1. Compte de résultat</b> .....	<b>11</b>
<b>4.2. Ventilation de l'effectif moyen</b> .....	<b>12</b>
<b>4.3. Contributions volontaires en nature</b> .....	<b>12</b>
<b>4.4. Rémunération des dirigeants</b> .....	<b>13</b>
<b>4.5. Conventions en cours</b> .....	<b>13</b>

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de **661 837 €**, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total des produits est de **1037 828 €** et présentant un résultat déficitaire de **52 467 €**.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois, ce dernier coïncide avec l'année civile soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## **1. Faits majeurs de l'exercice et Principes comptables**

### **1.1. Principaux évènements de l'exercice.**

Suite à la pandémie, les salles de cinéma n'ont pas encore retrouvé leur activité normale par rapport à l'année de référence de 2019. Suite aux changements d'habitude de consommation des consommateurs avec les plateformes de diffusion, l'année 2023 devient la nouvelle année de référence.

### **1.2. Evènements post-clôture majeur**

Pas d'évènement post-clôture majeur.

### **1.3. Cadre légal de référence**

Les comptes annuels de l'association sont présentés conformément aux dispositions et dérogations précisées par les textes suivants :

Les comptes de l'association sont établis conformément aux règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **1.4. Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et suivent le nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018

## **2. Informations générales complémentaires**

### **2.1. Principes généraux**

Le Centre Départemental pour la promotion du Cinéma (CDPC) est une association loi 1901 qui a pour mission la promotion et le développement du cinéma et de la culture cinématographique. En plus d'actions ciblées répondant à sa mission, le CDPC gère des salles de cinéma fixes ainsi que des projections itinérantes dans des salles ou lieux mis à dispositions pour l'occasion.

Les comptes présentés, cumulent les comptabilités de tous ces établissements et activités. Les prestations réciproques sont neutralisées en fin d'année et ne sont pas présentées au compte de résultat général.

## **2.2. Conventions de gestion des salles de cinéma**

### Cinéma La Turbine (Cran-Gevrier) :

Au titre d'un contrat d'affermage signé en juin 2003, la ville de Cran-Gevrier (dorénavant Annecy commune nouvelle) a attribué à l'association CDPC la gestion et l'exploitation de la salle de cinéma La Turbine.

Ce partenariat est désormais sous forme de convention d'objectifs et de moyens. Celle-ci a été renouvelée le 28/04/2022 pour une durée de quatre ans, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

### Cinéma Le Rabelais (Meythet) :

Au titre d'une convention d'objectifs et de moyens signée le 02/06/2016, la Communauté de l'agglomération d'Annecy (dorénavant Annecy commune nouvelle) a attribué à l'association CDPC la gestion et l'animation de la salle de cinéma Le Rabelais.

Cette convention a été renouvelée le 28/04/2022 pour une durée de quatre ans et couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

### Cinéma L'Atmosphère (St Genix sur Guiers) :

Au titre d'une convention administrative d'occupation du domaine public signée le 14/10/2013, la Commune de St Genix sur Guiers a autorisé à l'association CDPC le développement d'une activité de cinéma, conférence et autres activités culturelles au sein de la salle de cinéma L'Atmosphère.

Cette convention a été renouvelée le 12/12/2019 pour une durée de quatre ans s'achevant le 25/10/2023. Pas encore reçu à ce jour 03/05/2024, l'avenant de prolongation. En contact avec la mairie.

### Cinéma du Mottaret (Les Allues) :

Au titre d'une convention administrative d'occupation du domaine public à titre précaire signée le 18/01/2012, la Commune des Allues a autorisé à l'association CDPC l'activité de projection d'œuvres cinématographiques dans le bâtiment de l'Office du Tourisme situé à Mottaret.

Cette convention a été renouvelée le 17/01/2024 pour une durée de trois ans commençant le 01/12/2023 et s'achevant ainsi le 30/11/2026.

## **2.3. Régime fiscal**

L'association, bien qu'ayant une gestion désintéressée, ne bénéficie pas du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 16 février 1999 puis celle du 18 décembre 2006 relatives aux organismes sans but lucratif. En effet, ses activités faisant pour toutes ou parties, concurrence aux organismes du secteur lucratif, l'association est soumise aux impôts commerciaux aussi bien en matière de TVA que d'impôts sur les sociétés.

## **2.4. Continuité d'exploitation**

La continuité d'exploitation de l'association est principalement assurée par les subventions de fonctionnement qu'elle doit obtenir sur l'exercice 2024.

## 2.5. Détail des résultats comptables par lieux / activités

Détail résultat comptable	Excédent	Déficit
Itinérants – Plein air - Actions spécifiques - Siège	13 208 €	
Cinéma La Turbine (Cran-Gevrier)		- 25 127 €
Cinéma Le Rabelais (Meythet)		- 17 447 €
Cinéma L'atmosphère (St Genix sur Guiers)		- 9 423 €
Cinémas Méribel		- 13 678 €
<b>Résultat global CDPC</b>		<b>- 52 467 €</b>

## 3. Informations relatives au bilan

### 3.1. Actif

#### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais d'accessoires directement attribuables inclus après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont non inclus.

Les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

#### 3.1.3. Tableau de variations des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (méthode des coûts historiques).

Libellé	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
- Logiciels, site internet	8 590	-	-	8 590
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>	<b>8 590</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 590</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
- Matériel Audiovisuel	288 025	847	-	288 872
- Matériel de transport	34 210	-	-	34 210
- Matériel de bureaux et informatiques	12 910	-	-	12 910
<b>Total Immobilisations Corporelles</b>	<b>335 145</b>	<b>847</b>	<b>-</b>	<b>335 992</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>343 735</b>	<b>847</b>	<b>-</b>	<b>344 582</b>
----------------------	----------------	------------	----------	----------------

### 3.1.4. Tableau de variations des amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

Libellé	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
<b>Amort. Immobilisat. Incorporelles</b>				
- Amortissements Logiciels, site internet	6 904	729	-	7 633
<b>Total Amort. Immo. Incorporelles</b>	<b>6 904</b>	<b>729</b>	<b>-</b>	<b>7 633</b>
<b>Amortis. Immobilisat. Corporelles</b>				
- Amortiss. Matériel Audiovisuel	269 111	8 104	-	277 215
- Amortiss. Matériel de transport	34 210	-	-	34 210
- Amortiss. Mat. bureaux et info.	12 081	405	-	12 487
<b>Total Amort. Immo. Corporelles</b>	<b>315 402</b>	<b>8 509</b>	<b>-</b>	<b>323 911</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>322 306</b>	<b>9 238</b>	<b>-</b>	<b>331 544</b>

### 3.1.5. Méthode et durée d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels, site internet	3 ans
- Matériel audiovisuel	2 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureaux	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans

### 3.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Une provision pour dépréciation de créances clients/usagers a été constatée au 31/12/2023 pour un montant de 579 €.

Créances (a)	Montant brut (en euros)	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	-	-	
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres	-		
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>138 994</b>	<b>138 994</b>	

Créances clients et comptes rattachés	68 036	68 036	
Autres	65 793	65 793	
Charges constatées d'avance	5 165	5 165	
<b>TOTAL</b>	<b>138 994</b>	<b>138 994</b>	-

### 3.1.7. Détail de l'actif circulant

Créances (en euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité des créances		
		à moins 1 an	entre 1 an et 5 ans	à plus 5 ans
<b>Actif circulant</b>				
Usagers et comptes rattachés	68 036	67 908		
Sécurité Sociale et autres organismes	49	49		
Etat et autres collectivités publiques	65 592	65 592		
Autres créances	152	152		
Produits à recevoir	0	0		
Charges constatées d'avance	5 165	5 165		
<b>TOTAL</b>	<b>138 994</b>	<b>138 994</b>	-	-

## 3.2. Passif

### 3.2.1. Variation des Fonds propres associatifs

N° plan comptable et intitulé	A l'ouverture au 31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture au 31/12/2023
10220099 - Fonds propres sans droit de reprise	30 487				30 487
110 / 119 - Report à nouveau	137 870	43 504			181 374
120 / 129 - Résultat de l'exercice 2022	43 504	-43 504			0
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>			-	52 467	- 52 467
<b>Situation Nette</b>	<b>211 861</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>52 467</b>	<b>159 394</b>
13xxxxx - Subventions d'investissement	12 277			4 966	7 311
14xxxxx - Provisions réglementées	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>224 138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 433</b>	<b>166 705</b>

### 3.2.2. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable ou non renouvelable par l'association sont comptabilisées en subvention d'investissement et reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné.

Synthèse subventions d'investissements :

Subventions investissements au 31/12/2022	Subventions investissements diminution en 2023	Total subventions investissements au 31/12/2023	Quote-part subventions virées au résultat de l'exercice	Total subventions investissements inscrite au compte résultat au 31/12/2023	Solde subventions investissements au 31/12/2023
35 298 €	10 472 €	24 826 €	4 965 €	17 515 €	7 311 €

### 3.2.3. Tableau de variations des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Régularisation / apports	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>6 071</b>	-	<b>7 833</b>	<b>6 071</b>	<b>7 833</b>
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour retraites	6 071	-	7 833	6 071	7 833
Provisions pour dépréciations	-	-	-	-	-
<b>Provisions pour dépréciations</b>	-	-	-	-	-
Dépréciations sur créances usagers	4 503	-	-	3 924	579
<b>Total provisions et dépréciations</b>	<b>10 574</b>	-	<b>7 833</b>	<b>9 995</b>	<b>8 412</b>

Dont dotations et reprises :

d'exploitation :

7 833

9 995

financières :

Exceptionnelles :

### 3.2.4. Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le CDPC a pris l'option de comptabiliser les IFC à compter de l'exercice 2020.

Hypothèse retenue :

- Age départ à la retraite : 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires 3.00%
- Taux d'actualisation et de revalorisation : 3.17% (inflation comprise)
- Taux de charges sociales patronales 50%
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2018-2020

### 3.2.5. Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Les fonds dédiés enregistrent la part des ressources de l'exercice affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être utilisée en partie ou en totalité dans l'exercice conformément aux engagements pris à leur égard.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Tran sfer ts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembo ursem ent		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Collège Thônes - section audio-visuel	17 970 €	17 996	17 970			17 970 €	
Lycée Fauré - section audio-visuel	14 361 €	19 217	14 361			14 361 €	
<b>Total</b>	<b>32 331€</b>	<b>37 213</b>	<b>32 331</b>			<b>37 213€</b>	

### 3.2.6. Etat des dettes

Dettes (en euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances entre 1 an et 5 ans	Échéances à plus 5 ans
Emprunts & dettes financières éts de crédit	-	-		
Emprunts & dettes financières divers	2 241	2 241		
Usagers avances et acomptes reçus	120 700	120 700		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 006	185 006		
Dettes fiscales et sociales	38 586	38 586		
Dettes sur immobilisations	-	-		
Autres dettes	51 845	7 229	44 616	
Produits constatés d'avance	51 707	51 707		
<b>TOTAL</b>	<b>450 085</b>	<b>405 469</b>	<b>44 616</b>	<b>-</b>

3.2.7. Emprunts & dettes financières divers

- Frais Salariés divers 2 241 Euros

3.2.8. Usagers avances et acomptes reçus

- Abonnements usagers valables 1 an 120 700 Euros

3.2.9. Détail des fournisseurs et comptes rattachés

- Comptes fournisseurs : 119 569 Euros
- Comptes factures non parvenues : 65 437 Euros

3.2.10. Détail des dettes fiscales et sociales

- Personnels et comptes rattachés : 2 409 Euros
- Dettes concernant les congés payés : 14 686 Euros
- Organismes sociaux : 19 318 Euros
- Dettes fiscales : 2 173 Euros

3.2.11. Détail des charges à payer

- Solde Tour du Lac : 44 616 Euros
- CINENUM : 7 224 Euros
- FOL74 : 5 Euros

3.2.12. Détail des produits constatés d'avances

- Mairie Annecy sous-compensation : 51 707 Euros

**4. Informations relatives au compte de résultat**

**4.1. Compte de résultat**

4.1.1. Ventilation des produits d'exploitation

<b>Tableau de répartition des produits d'exploitations</b>	<b>Montant</b>
Ventes billetteries	541 742 €
Prestations de services et produits d'activités annexes	102 282 €
Subventions d'exploitations	337 938 €
Cotisations adhérents	150 €
Autres produits d'exploitation	48 €
Reprise provision, transfert de charges	47 898 €
<b>Total Produits d'exploitations</b>	<b>1 030 058 €</b>

#### 4.1.2. Subventions d'exploitations

<b>Détail des subventions d'exploitations</b>	<b>Montant</b>
Centre National Cinéma (C.N.C.) - Art et Essai	32 857 €
Direction Régionale Affaires Culturelles (D.R.A.C.) – Education aux médias	32 000 €
Région AURA – Soutien activité	8 000 €
Région AURA - Fonctionnement itinérant	11 000 €
Conseil Départemental – Fond d'aide à l'activité culturel	68 000 €
Grand Ancecy (anciennement mairie Cran-Gevrier / Meythet / C2A)	103 500 €
Mairie St-Genix - Atmosphère	15 000 €
Mairie des Allues - Méribel Mottaret	23 240 €
Mairie Poisy – Le Podium	6 360 €
Mairie Côte St André	6 000 €
Fonjep – Aide salariale	5 088 €
Europa cinéma	17 593 €
<b>Total Subventions d'exploitations</b>	<b>337 938 €</b>

#### 4.1.3. Honoraires commissaire aux comptes

Le montant des honoraires de commissaire aux comptes, comptabilisé au titre du contrôle légal, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève 5 650 euros Hors Taxes.

#### 4.1.4. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel est favorable d'un montant de 4 974 euros

Il correspond à la reprise de quote-part des subventions d'investissements pour 4 965 euros. Il n'y a pas de charges exceptionnelles.

#### 4.2. Ventilation de l'effectif moyen

<b>Permanents</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>nombre d'heures DADS</b>	<b>Equivalent plein-temps (1)</b>
Personnel permanent	11	11 179	6.14
Personnel CDD & Saisonnier	8	1 770	0.97
Personnel mis à disposition	4	2 912	1.6

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

#### 4.3. Contributions volontaires en nature

#### 4.3.1. Bénévolat

Le volume d'heure de bénévolat est très important, dispersé sur de nombreux lieux et accompli par de nombreux bénévoles. Compte tenu de la difficulté à recenser ces heures, le CDPC, à ce jour, ne valorise pas les heures de bénévolats dont il bénéficie.

#### 4.3.2. Mise à disposition de biens et services à titres gracieux :

Détail mise à disposition de biens et services	Montant
Commune nouvelle Annecy (Cran-Gevrier) – Cinéma la Turbine	24 984 €
Commune nouvelle Annecy (C2A) – Cinéma le Rabelais	43 397 €
Commune Saint Genix sur Guiers – Cinéma l'Atmosphère	28 065 €
<b>Total mise à disposition de biens et services</b>	<b>96 446 €</b>

#### 4.4. Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi numéro 2006589 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération.

#### 4.5. Conventions en cours

- Commune nouvelle Annecy (Cran-Gevrier) – Cinéma La Turbine

Une nouvelle convention a été signée le 28 avril 2022, pour une période de 4 années couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2025, date de fin d'engagement de la convention, la commune nouvelle d'Annecy est engagée à verser 278 000 € de subvention en numéraire et à mettre à disposition la salle de cinéma pour une valeur de 99 936 €. En contrepartie, le CDPC doit prévoir pour la ville d'Annecy 3 journées d'utilisation à titre gracieux sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.

- Commune nouvelle Annecy (Meythet) – Cinéma Le Rabelais

Une nouvelle convention a été signée le 8 février 2019, pour une période de 4 années couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2025, date de fin d'engagement de la convention, la commune nouvelle d'Annecy est engagée à verser 120 000 € de subvention en numéraire et à mettre à disposition la salle de cinéma pour une valeur de 173 588 €.

- Commune de Saint Genix sur Guiers – Cinéma L'Atmosphère

La convention administrative d'occupation du domaine public couvrant la période du 26/10/2019 au 25/10/2023 prévoit l'attribution d'une subvention annuelle maximale de 30 000 €. Cette subvention comprend 15 000 € correspondant à un versement de subvention en numéraire, et 15 000 € correspondant à la prise en charge par la Mairie de Saint Genix sur Guiers de l'entretien général de la structure. Cette dernière sera valorisée dans les contributions volontaires en natures du CDPC. En contrepartie du droit exclusif d'occuper le cinéma L'Atmosphère, le CDPC s'engage à verser à la Mairie de Saint Genix sur Guiers une redevance annuelle de 600 €. (Attente de l'avenant de la Mairie-en cours de leur coté au 03/05/2024)

- Mairie des Allues – Cinéma de Mottaret

Une nouvelle convention de financement a été signée le 30/01/2024 pour une période de trois ans allant jusqu'au 30/11/2026.

Cette convention prévoit le versement par la Mairie des Allues d'une subvention annuelle maximale de 20 000 €, sous réserve de la justification des comptes d'exploitations N-1.